

Comité consultatif de l'environnement Kativik

Compte rendu de la 68^e assemblée

Adopté

Bureaux de l'Administration régionale Kativik, Kuujuaq, les 26 et 27 octobre 1995

Étaient présents :

M. Philippe di Pizzo, président, ARK
M. Bruno Desbois, ARK
M. Claude Gilbert, ARK
M. Benoît Robitaille, Québec
M. Jacques Giguère, Québec
M^{me} Noëlle De Roo Lemos, Québec
M. Yves Désilets, Canada
M. Pierre Paulhus, Canada
M. Jacques Lacroix, secrétaire

Était absent :

M. François Lemire, Canada

ORIGINAL

Invité : M. Jean Pronovost, sous-ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la 67^e assemblée
3. Suivi au procès-verbal de la 67^e assemblée et affaires courantes
 - Vols à basse altitude
 - Révision du chapitre 23 de la CBJNQ
 - Parcs
 - Budget 1996-97
4. Projet pilote d'incinérateur
5. *Loi sur la protection des espèces en péril au Canada* : une proposition législative
6. Rencontre avec le sous-ministre de l'Environnement et de la Faune
7. *Varia*
 - Adoption du rapport annuel 1994-1995
 - Prochaine assemblée

Jeudi le 26 octobre

Ouverte de l'assemblée à 13 heures.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes : au point 3, on ajoute «Parc national au Labrador» et «Réserve mondiale de la biosphère au lac Guillaume-Delisle» que l'on regroupe avec «Parc au lac du Cratère» sous le sous-titre «Parcs» ; on déplace «Budget 1996-97» au point 3 et «Adoption du Rapport annuel 1994-95» au point *Varia*.

2. Adoption du compte rendu de la 67^e assemblée

Le compte rendu de la 67^e assemblée est adopté après que les membres y eurent apporté quelques modifications. Abordant la question des versions anglaises des comptes rendus, il est décidé que celles-ci seront rendues disponibles une fois la version française adoptée. Il est convenu de laisser au secrétaire le soin de s'assurer que les versions anglaises sont conformes aux versions françaises.

3. Suivi au procès-verbal de la 67^e assemblée et affaires courantes

Vols à basse altitude

La ministre fédérale de l'Environnement, Mme Sheila Coops, n'a pas encore donné suite à la lettre que le Comité lui a acheminée le 25 septembre dernier. Il est décidé d'attendre la réaction de la ministre avant de poursuivre les discussions.

Par ailleurs, les membres confient au secrétaire la tâche d'écrire une lettre de remerciements aux membres du Comité interministériel québécois sur les vols à basse altitude venus s'adresser au Comité lors de la 67^e assemblée.

Révision du chapitre 23 de la CBJNQ

La proposition de modifications aux annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ a été acheminée à l'Administration régionale Kativik (ARK), à la Société Makivik et aux administrateurs fédéral et provincial. Aucune réaction n'a encore été officiellement transmise au Comité. La Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK), par l'entremise de son président, a réagit de façon positive à l'initiative du Comité et offert son assistance.

En ce qui a trait à la révision du chapitre 23 comme tel, les membres sont d'avis qu'il faut débiter l'exercice par la production d'un bilan qui fera état des difficultés rencontrées, des obstacles au bon déroulement du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social et, en général, des préoccupations de la région relativement au régime de protection de l'environnement. La CQEK, l'ARK, les administrateurs provincial et fédéral, Transports Québec et la Société Makivik pourront, à leur guise, y participer. La préparation de ce bilan et l'inventaire des préoccupations pourra mener à proposer des ajustements ou des modifications au régime et au processus d'évaluation et d'examen.

Dans un même ordre d'idée, les membres souhaitent que l'on se penche sur les lois et règlements du Québec en matière environnementale parfois peu adaptés au contexte nordique. On propose que soient consultées la CQEK et l'ARK afin de bien identifier les aspects de ces lois et règlements qui mériteraient d'être rendus conformes aux réalités nordiques. M^{me} Lemos et M. Désilets se portent volontaires pour rencontrer la CQEK ou certains de ses membres afin de recueillir leurs points de vue et leurs propositions. Ayant une bonne connaissance de ces lois et règlements, M. di Pizzo pourra contribuer à l'examen proposé et enjoindre l'ARK à faire valoir son avis.

Parcs

Parc au lac du Cratère : la communauté de Kangiqsujuaq a formellement exprimé son appui à la création d'un parc au lac du Cratère (Pingualuit) par l'adoption d'une résolution du Conseil municipal. La Corporation foncière est en voie de faire de même. L'ARK a déjà adopté sa propre résolution qui exprime sa volonté de promouvoir la création de ce parc.

Un groupe de travail, qui sera formé notamment de représentants de l'ARK, du ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), du Conseil régional de développement Kativik et de la communauté de Kangiqsujuaq, est en voie d'être créé. Bien que son mandat reste à déterminer, il aura à définir les principales orientations de ce parc (le plan directeur). Il est à noter que la Direction du plein air et des parcs du MEF a déjà exprimé une bonne ouverture quant aux orientations à donner à ce parc. En ce qui a trait aux activités de chasse et de pêche, le Comité est d'avis qu'il n'est pas nécessaire d'amender la *Loi sur les parcs*, la CBJNQ ayant préséance sur cette loi.

Il est à noter, également, que la communauté de Kangiqsujuaq a exprimé son opposition à la présence d'infrastructures extensives *in situ*. Bien entendu, ils souhaitent que des consultations publiques aient lieu sur cet aspect du projet et sur divers autres. Le Comité devra s'assurer que la CQEK, dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet, répondra à cette demande. Finalement, le projet d'un centre de recherche au lac du Cratère est pour l'instant exclu.

Réserve mondiale de la biosphère au lac Guillaume-Delisle : en ce qui concerne la création d'une réserve mondiale de la biosphère dans la région du lac Guillaume-Delisle (Umiujaq), l'absence de fonds empêche les intervenants impliqués (l'Union pour le développement durable et la Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées) de procéder aux travaux préparatoires et de compléter la demande auprès de l'UNESCO. Le Comité croit que ce projet a peu de chances de se réaliser à moins d'une initiative de la communauté d'Umiujaq même. Il est évident que ce projet ne pourra voir le jour sans l'appui et l'implication de la population locale. Il est peut-être réaliste de compter sur la participation de Pêches et Océans Canada, de Parcs Canada ou de l'ARK.

Parc national au Labrador : M. di Pizzo informe le Comité que le gouvernement fédéral a l'intention de créer un parc national qui couvrirait une partie de la péninsule du Labrador (les Monts Torngat) et qu'il aurait entrepris des consultations publiques à ce sujet. Parmi les préoccupations relatives à ce projet, on mentionne l'absence d'entente sur les revendications territoriales avec les Innus du Labrador et l'importance de consulter la communauté de Kangiqsualujuaq qui fréquente la région, du moins le piedmont des Torngat et la côte du Labrador. L'ARK entend déléguer un de ses représentants à l'une de séances de consultations afin de s'assurer que les droits des Inuit du Nord québécois seront respectés.

Budget 1996-97

Le secrétaire présente la proposition budgétaire qu'il a élaboré pour l'exercice 1996-97. Les membres nommés par le gouvernement fédéral s'opposent à ce que les frais de déplacement des membres nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) soient inclus à même la proposition. En effet, selon les dispositions de la CBJNQ, le gouvernement fédéral est tenu de rembourser au gouvernement provincial la moitié des frais de fonctionnement du Comité, ce qui exclut *de facto* les frais de déplacement des membres. Ceux-ci doivent être assumés par l'ARK. En ce sens, ces frais ne peuvent figurer à la proposition budgétaire 1996-97. Après quelques ajustements mineurs, la proposition est adoptée à la majorité des membres présents (Résolution CC-95-03 annexée).

Il est entendu que cette proposition sera présentée au sous-ministre lors de sa participation à la présente assemblée.

4. Projet pilote d'incinérateur

Ce projet, que le Comité souhaite voir se réaliser depuis maintes années, a été inscrit à l'ordre du jour de la rencontre avec le sous-ministre. Les membres s'entendent pour dire que c'est à l'ARK de promouvoir le projet. Le cas échéant, le Comité compte l'appuyer dans sa démarche et recommandera au sous-ministre de l'Environnement d'accorder à l'ARK une exonération au *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* afin de permettre l'utilisation d'incinérateurs à chambre à combustion unique.

5. Loi sur la protection des espèces en péril au Canada : une proposition législative

Les membres ont pris connaissance de la proposition législative du gouvernement fédéral sur la protection des espèces en péril. Dans l'avis qu'ils chargent le secrétaire de rédiger, les aspects suivants devront être abordés :

- la Loi doit inclure une reconnaissance des droits des Inuits qui leur sont octroyés par la CBJNQ ;
- il faut s'assurer de la participation des Inuits du Nunavik et des organismes environnementaux (dont le CCEK et le Comité conjoint chasse, pêche et piégeage) aux étapes critiques du processus (le processus national d'inscription, l'établissement de la liste fédérale des espèces en péril et l'élaboration des plans de redressement) ; et,
- on doit accorder une place au savoir traditionnel dans l'établissement de la liste fédérale des espèces en péril et dans l'élaboration des plans de redressement.

L'avis du Comité devra également mentionner que le Québec jouit déjà d'un encadrement législatif en matière de protection des espèces menacées et qu'il est souhaitable que les deux paliers de gouvernement concertent leurs efforts afin d'éviter les dédoublements.

Ajournement de l'assemblée à 16 h 30.

Vendredi le 27 octobre

6. Rencontre avec le sous-ministre de l'Environnement et de la Faune

M. Jean Pronovost, sous-ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec se joint à l'assemblée. M. di Pizzo lui souhaite la bienvenue et les membres, à tour de rôle, se présentent.

Le fonctionnement et maintien du secrétariat du CCEK

M. di Pizzo aborde le sujet en titre en insistant sur l'importance de maintenir le secrétariat du Comité au Nord. Il ajoute que la CBJNQ le garantit et que dans le pratique, cette situation offre au Comité une bonne visibilité et assure à la population et aux organismes de la région un accès direct au Comité. L'inverse est aussi vrai.

Par ailleurs, l'existence même du Comité ne peut être remise en question. En effet, cet organisme a fait preuve d'une utilité certaine. Le Comité exprime à nouveau ses préoccupations relatives au rapatriement vers le Sud des responsabilités et des mécanismes de contrôle, de telles visées qui, croient les membres, se sont manifestées au printemps dernier lors des événements entourant la signature de l'entente administrative entre le Comité et le MEF. M. Robitaille demande au sous-ministre qu'elles sont les intentions de son ministère quant au maintien du secrétariat au Nord.

M. Pronovost répond que, du point de vue du MEF, de telle velléités n'existent pas. Le secrétariat du Comité doit rester au Nord. Toutefois, ajoute-il, il existe de sérieuses contraintes budgétaires qui poussent le MEF à repenser la structure des comités et des commissions nordiques.

La structure des organismes environnementaux nordiques

M. Pronovost informe le Comité que son ministère songe à rattacher les comités et commissions environnementales nordiques à la Direction régionale Nord-du-Québec (DGNO). Ceci s'inscrit dans un effort de décentralisation qu'il souhaite étendre à la grandeur du ministère. Ce faisant, le gouvernement souhaite créer, pour le Nord du Québec, un guichet unique pour tous les domaines sous sa juridiction, dont l'environnement.

Le MEF étudie également la possibilité de fusionner un certain nombre d'organismes environnementaux nordiques. M. Pronovost pose la question de l'existence de deux organismes (CCEK et CQEK), alors qu'un seul pourrait peut-être remplir le mandat des deux. Bien entendu, ceci impliquerait des modifications en profondeur du chapitre 23 de la CBJNQ, mais, à son avis, ceci est envisageable dans l'éventualité d'une réouverture de la CBJNQ. En effet, des négociations sont envisagées avec les Cris pour compléter sa mise en oeuvre.

À prime abord, le Comité trouve intéressante l'idée de rattacher les comités et commissions nordiques à la Direction régionale Nord-du-Québec. Celle-ci pourrait alors devenir l'unique interlocuteur pour la région en matière environnementale et ainsi, faciliter le flot d'information. En ce qui a trait à l'idée de fusionner le CCEK et la CQEK, le Comité est d'avis que ceci est difficilement praticable, compte tenu du mandat distinct des deux organismes, de par leur nature complémentaires. Un des rôles essentiel du Comité est de s'assurer du bon déroulement du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social administré par la CQEK et à l'occasion de l'orienter.

Un seul organisme peut difficilement être à la fois juge et partie. Il y a également un risque de voir le mandat du CCEK relégué au second plan, à cause notamment du carnet de travail parfois chargé de la CQEK. L'expérience démontre par ailleurs la vitalité et l'efficacité d'organismes de taille restreinte. Le secrétariat conjoint demeure le meilleur gage d'un ancrage efficace entre le Comité et la CQEK.

M. Pronovost répète que les organismes se «disputent» des moyens réduits et qu'il faut examiner toutes les possibilités. Bien entendu, le CCEK sera consulté sur ces questions lorsque des propositions concrètes auront été élaborées. Il convient que les questions soulevées par le Comité sont légitimes.

Le rôle du Comité

M. Désilets demande au sous-ministre s'il existe au MEF une réticence à consulter le Comité. Tous les membres sont d'avis que le Comité manque de visibilité au sein de l'appareil gouvernemental québécois.

M. Pronovost est conscient de la relative sous-utilisation du Comité et suggère qu'une partie du problème est due à la complexité de la structure des organismes nordiques. Quoi qu'il en soit, le Comité doit être un point de référence, un guide pour les concepteurs de projets et pour les législateurs. Le MEF doit assurer le relais entre le Comité et les divers ministères actifs au Nord. M. Pronovost entend rappeler aux Directions du MEF et aux autres ministères concernés la nécessité de consulter le Comité.

Par ailleurs, le Comité fait valoir à M. Pronovost le rôle qu'il a toujours joué, soit celui d'interlocuteur et de catalyseur pour diverses questions environnementales, rôle qui n'est pas expressément défini dans la CBJNQ. M. Pronovost est d'avis qu'il est tout à fait légitime que le Comité joue ce rôle.

Le secrétaire remet au sous-ministre la version préliminaire d'un texte sur les réalisations du Comité depuis 1983 en lui indiquant qu'une version finale sera préparée et acheminée à son ministère.

La gestion des déchets

M. di Pizzo dresse un portrait succinct de la gestion des déchets au Nord en insistant sur le fait que le volume de déchets augmente proportionnellement à la croissance de la population. Il ajoute qu'il existe des ratés dans le mode de gestion actuel et qu'à moyen terme, des solutions devront être trouvées.

Parmi les solutions possibles, l'incinération en chambre fermée permet une combustion des matières beaucoup plus efficace que le brûlage à ciel ouvert pratiqué au Nord. Toutefois, la réglementation en vigueur restreint l'utilisation d'incinérateurs à chambre à combustion unique, technologie peu coûteuse et prouvée efficace ailleurs en communautés éloignées. Il est nécessaire que le *Règlement sur la qualité de l'atmosphère* soit modifié ou qu'une dérogation soit accordée par le MEF aux communautés de la région désireuses d'adopter ce mode de gestion. M. di Pizzo relate le projet pilote élaboré il y a quelques années pour la communauté de Kuujuarapik, projet à toutes fins pratiques mort dans l'oeuf. Le Comité souhaite que l'on fasse renaître un projet pilote et demande à M. Pronovost ce qu'il en pense.

M. Pronovost mentionne qu'il n'a pas de problème dogmatique avec l'incinération mais qu'il faut s'assurer d'un bon niveau de performance de la technologie disponible, notamment d'obtenir des données sur les émissions atmosphériques. Il ajoute qu'il examinera avec intérêt tout projet pilote d'incinération qui lui sera présenté.

La révision du chapitre 23 de la CBJNQ

M. di Pizzo informe le sous-ministre de l'intention du Comité de procéder à une révision du chapitre 23 de la CBJNQ et en particulier du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social des projets de développement. Il lui remet un tableau comparatif des divers processus d'évaluation environnementale en vigueur au Nord du Canada de même que le texte explicatif l'accompagnant. M. Pronovost appuie la démarche du Comité et mentionne qu'un tel exercice de systématisation comparée a déjà été réalisé au MEF. Le Comité pourra avoir accès à ces documents via M. Pierre Lefebvre de la DÉEMNC.

Le suivi des projets et la présence du MEF au Nord

Le Comité exprime son inquiétude face aux apparentes lacunes en matière de suivi environnemental pour les projets réalisés au Nord, notamment pour le projet minier Raglan, les pourvoiries et l'exploration minière.

À la connaissance du Comité, le MEF n'a, jusqu'à présent, effectué de visite sur le site minier de Kattiniq. La perception des communautés voisines est à l'effet que rien ne se fait. Par ailleurs, les communautés de la région ont l'impression que le MEF est à peu près absent du territoire.

M. Pronovost affirme que le MEF effectue le suivi environnemental du projet minier Raglan et, comme c'est le cas des autres projets miniers en province, respecte ses obligations et suit toutes les procédures prévues. Les visites de terrain débiteront bientôt, soit au printemps 1996. Le promoteur aura lui-même à effectuer un suivi des impacts causés par ses activités, comme l'a exigé la CQEK.

M. Pronovost admet qu'il est en partie vrai que le MEF est absent du Nord. Il pense que la nouvelle structure organisationnelle du MEF actuellement en élaboration va permettre une présence accrue, comme ce sera le cas, croit-il, grâce au regroupement des secteurs environnement et faune. Il mise aussi sur l'ancrage existant MEF-ARK pour stimuler la présence du ministère au Nord et pour lui assurer une meilleure visibilité. Il convient aussi de la nécessité d'adopter une approche adéquate afin de s'assurer d'une meilleure collaboration avec les gens du Nord.

Le Comité estime lui aussi que l'environnement nordique pourra bénéficier des changements en vue. Toutefois, les membres sont d'avis qu'afin de rencontrer les objectifs du MEF et les besoins futurs de la région en matière de protection et de gestion environnementale, il faudra accroître les ressources consenties à la région.

Budget

M. di Pizzo remet à M. Pronovost une copie de la proposition budgétaire pour l'exercice 1996-97. Il insiste sur la nécessité d'un financement adéquat qui permettra au Comité de remplir son mandat. M. Pronovost mentionne que le MEF met à la disposition du Comité certaines ressources et il enjoint les membres à les utiliser.

En conclusion, M. Pronovost remercie le Comité de lui avoir donné l'occasion de prendre contact avec le Nord et il estime que les discussions ont été des plus intéressantes et des plus enrichissantes. Il possède maintenant une très bonne idée de la dynamique du Comité et souhaite que ces rencontres se produisent une fois l'an, si possible. À leur tour, les membres du Comité remercient M. Pronovost de leur voir accordé ces quelques heures et estiment eux aussi que les discussions ont été des plus enrichissantes.

7. Varia**Adoption du rapport annuel 1994-1995**

Le rapport annuel 1994-95 est adopté après quelques modifications mineures finales.

Prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu vers la fin du mois de janvier au Sud.

Clôture de l'assemblée à 16 h 30.

Le secrétaire du Comité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques Lacroix', written in a cursive style.

Jacques Lacroix

Kativik Environmental Advisory Committee

Minutes of the 68th sitting

Adopted

Kuujuaq, October 26 and 27, 1995

Present:

Mr. Philippe di Pizzo, Chairman, KRG
Mr. Bruno Desbois, KRG
Mr. Claude Gilbert, KRG
Mr. Benoît Robitaille, Quebec
Mr. Jacques Giguère, Quebec
Ms. Noëlle De Roo Lemos, Quebec
Mr. Yves Désilets, Canada
Mr. Pierre Paulhus, Canada

Absent:

Mr. François Lemire, Canada

Mr. Jacques Lacroix, Secretary

Guest: Mr. Jean Pronovost, Deputy Minister for the Environment and Wildlife for Quebec

AGENDA

1. Adoption of the agenda
2. Adoption of the minutes of the 67th sitting
3. Follow-up to the 67th sitting and current business
 - Low-level flights
 - Revision of section 23 of the JBNQA
 - Parks
 - Budget 1996-97
4. Incinerator pilot project
5. *Act respecting the protection of endangered species in Canada*: legislative proposal
6. Meeting with the Deputy Minister of the Environment and Wildlife for Quebec
7. Other
 - Adoption of the *1994-95 Annual Report*
 - Next sitting

ORIGINAL

Thursday, October 26

The sitting opened at 1 p.m.

1. Adoption of the agenda

The agenda was adopted with the following modifications. Under item 3, National park in Labrador and Biosphere reserve at Guillaume-Delisle Lake are added and grouped with Park at Crater Lake under the sub-item Parks. Budget 1996-97 is moved to item 3 and Adoption of the *1994-1995 Annual Report* to the item Other.

2. Adoption of the minutes of the 67th sitting

The minutes of the 67th sitting were adopted after the members made a few modifications. It was decided that the English version of the minutes will be made available once the French version has been adopted and that the secretary will ensure that the English version corresponds to the French version.

3. Follow-up to the 67th sitting and current business

Low-level flights

The Minister of the Environment for Canada, Ms. Sheila Coops, has not yet replied to the Committee's letter sent September 25. It was decided to wait for the Minister's response before continuing discussions.

The Committee assigned the secretary the task of writing thank you letters to the members of the Comité interministériel québécois sur les vols à basse altitude (Quebec interdepartmental committee for low-level flights) who addressed the 67th sitting.

Revision of section 23 of the JBNQA

The proposed modifications to schedules 1 and 2 of section 23 of the *James Bay and Northern Québec Agreement* (JBNQA) were sent to the Kativik Regional Government (KRG), the Makivik Corporation, and the federal and provincial administrators. No responses have yet been transmitted to the Committee. The Kativik Environmental Quality Commission (KEQC), through its chairman, reacted positively to the Committee's initiative and offered its assistance.

The members believe that revision of section 23 should be begun by evaluating difficulties experienced in implementing the section, obstacles to the smooth functioning of the environmental and social impact assessment and review procedure, and, in general, the region's concerns over the environmental protection regime. The KEQC, the KRG, the provincial and federal administrators, Transports Québec, and Makivik Corporation may participate, if they choose to do so. The evaluation and the list of concerns may lead to the proposal of adjustments or modifications to the regime and the assessment and review procedure.

Similarly, the members would like to study Quebec environmental laws and regulations which are sometimes not well suited to the North. They proposed that the KEQC and the KRG be consulted to clearly identify those aspects of the laws and regulations which need to reflect the reality of the North. Ms. Lemos and Mr. Désilets offered to meet with the KEQC or a few of its members to hear their views and proposals., Mr. di Pizzo could, given his good knowledge of the laws and regulations, contribute to the proposed study and urge the KRG to present its views.

Parks

Park at Crater Lake: Kangiqsujaq formally gave its support to the creation of a park at Crater Lake (Pingualuit) when the municipal council adopted a resolution to this effect. The landholding corporation is in the process of doing the same. The KRG has already adopted a resolution expressing its willingness to promote the creation of the park.

A task force, to be comprised namely of representatives from the KRG, the ministère de l'Environnement et de la Faune (ministry of the environment and wildlife, MEF) the Kativik Regional Development Council, and the community of Kangiqsujaq, is being created. Although the task force's functions have yet to be determined, it will define the main thrust (master plan) of the park. It should be noted that the Direction du plein air et des parcs (outdoor recreation and parks directorate) at the MEF is open to the role the park may play. As concerns hunting and fishing, the Committee believes that the *Parks Act* does not need to be amended as the JBNQA takes precedence.

It should also be noted that the community of Kangirsujuaq is opposed to the presence of extensive on-site infrastructures. The community would, of course, like public consultations on this, as well as various other aspects of the project, to be held. The Committee should ensure that the KEQC during the environmental assessment of the project responds to this request. Finally, the project for a research centre at Crater Lake has been suspended for the moment.

Biosphere reserve at Guillaume-Delisle Lake: As concerns the creation of a biosphere reserve in the Guillaume-Delisle Lake region (Umiujaq), the absence of funds is preventing stakeholders, namely the Union pour le développement durable (sustainable development union) and the Fondation pour la sauvegarde des espèces menacées (threatened species protection foundation), from carrying out preparatory work and submitting such a request to UNESCO. The Committee believes the project has little chance of success unless some initiative is taken by the community of Umiujaq itself. Obviously, the project will not see the light of day unless the local population supports it and becomes involved. It would perhaps be realistic to rely on the participation of the Fisheries and Oceans, Parks Canada, or the KRG.

National park in Labrador: Mr. di Pizzo informed the Committee that the federal government intends to create a national park in Labrador (Torngatt Mountains) and it has begun public consultations on this subject. Among the concerns related to this project are the absence of a land claim agreement with the Innus in Labrador and the necessity of consulting the community of Kangiqsualujjuaq which uses the region, at least the piedmont of the Torngatt Mountains and the Labrador coast. The KRG intends to send a representative to one of the consultation sessions to ensure that the rights of the Inuit of Northern Quebec are respected.

Budget 1996-97

The secretary presented the budgetary proposal which he prepared for the 1996-97 fiscal year. The federally appointed members were opposed to the travel expenses of the members appointed by the KRG being included in the same proposal. These expenses should be paid for by the KRG and not the provincial and federal governments. Following a few minor adjustments, the proposal was adopted by the majority of the members present (Resolution CC-95-03, attachment). It was agreed that this proposal would be given to the Deputy Minister when he joined the present meeting.

4. Incinerator pilot project

This project, which the Committee has wished to see implemented for many years, was added to the agenda for the meeting with the Deputy Minister of the Environment and Wildlife. The members agreed to state that it is the KRG's responsibility to promote the project. If necessary, the Committee decided it would give its support to the process. The Committee also decided to advise the Deputy Minister to grant a variance from the *Regulation respecting the quality of the atmosphere* which would allow the KRG to use single chamber incinerators.

5. *Act respecting the protection of endangered species in Canada: legislative proposal*

The members received the federal government's legislative proposal for the protection of endangered species. In the notice which they charged the secretary to write, the following points should be touched on:

—the Act should recognize the rights granted to the Inuit in the JBNQA

—the participation of Inuit from Northern Quebec and environmental organizations such as the KEQC and the Hunting, Fishing and Trapping Co-ordinating Committee must be guaranteed at the critical stages of the process (the national registration procedure, the drafting of the federal list of endangered species and the preparation of recovery plans)

—traditional knowledge must be used in the drafting of the federal list of endangered species and the preparation of recovery plans

The Committee's notice should also mention that Quebec already has legislation respecting the protection of threatened species and that the two levels of government should plan together their efforts to avoid duplication.

The sitting was adjourned at 4:30 p.m.

◇ ◇ ◇

Friday, October 27

6. *Meeting with the Deputy Minister of the Environment and Wildlife for Quebec*

Mr. Jean Pronovost, Deputy Minister of the Environment and Wildlife for Quebec, joined the meeting. Mr. di Pizzo welcomed him and all of the members introduced themselves.

Functioning and continuation of the Committee's secretariat

Mr. di Pizzo began by insisting on the importance of keeping the Committee's secretariat in the North. He added that the JBNQA guarantees it. Practically speaking, this allows the Committee to make its presence felt and ensures that the population and regional organizations have direct access to the Committee. The opposite also holds true.

Furthermore, the existence of the Committee can not be put in question. This organization has proven itself very useful. The Committee once again stated its concerns related to the southward transfer of responsibilities and control mechanisms. The members believe that such designs were in evidence last spring during the events which surrounded the signing of the administrative agreement between the Committee and the MEF. Mr. Robitaille asked the Deputy Minister to explain the MEF's intentions concerning the continuation of the secretariat in the North.

Mr. Pronovost replied that the MEF has no such designs. The secretariat must be kept in the North. Nonetheless, he added that there are serious budget constraints pushing the MEF to rethink the structure of Northern committees and commissions.

Structure of Northern environmental organizations

Mr. Pronovost informed the Committee that the MEF is looking into uniting Northern environmental committees and commissions under the Direction régionale du Nord-du-Québec (Northern Quebec regional directorate, DRNQ). This is part of an effort to decentralize which the Deputy Minister hopes to apply throughout the MEF. In the process, the government would like to create a single window for Northern Quebec which covers all the areas under its jurisdiction including the environment.

The MEF is also studying the possibility of amalgamating a certain number of Northern environmental organizations. Mr. Pronovost asked whether a single organization could fulfil the functions of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) and the Kativik Environmental Quality Commission (KEQC). This would of course necessitate in-depth changes to section 23 of the JBNQA which, in his opinion, are conceivable should the JBNQA be reopened. Negotiations with the Cree are being considered to complete the implementation of the JBNQA.

Firstly, the Committee showed interest in uniting the Northern environmental committees and commissions under the DRNQ. The DRNQ would become the sole channel for matters relating to the environment, facilitating the flow of information. Secondly, the Committee believes that the amalgamation of the KEAC and KEQC is hardly feasible given their distinct functions and the complementary nature of their relationship. An essential function of the KEAC is to ensure the smooth functioning of the environmental and social impact assessment and review procedure administered by the KEQC and, occasionally, to give direction to the procedure.

It would be difficult for a single organization to be both involved in the procedure and act as a watchdog. Also there is a risk that the functions of the KEAC may be pushed to the back burner due to the KEQC's sometimes heavy workload. Furthermore, experience has shown the vitality and efficacy of small organizations. The joint secretariat remains the best guarantee to an effective link between the KEAC and the KEQC.

Mr. Pronovost repeated that the two organizations vie for limited resources and that all possibilities must be examined. The KEQC will of course be consulted on this issue once concrete proposals have been prepared. The Deputy Minister agreed that the points raised by the Committee are valid.

Role of the Committee

Mr. Désilets asked the Deputy Minister if the MEF is reluctant to consult the Committee. All the members believe that the Committee is little known within the Quebec government.

Mr. Pronovost is aware that the Committee is relatively under-used and suggested that part of the reason is the complex structure of Northern organizations. Nonetheless, the Committee must be a guide for proponents and legislators alike. The MEF must act as intermediary between the Committee and the various ministries which are active in the North. The Deputy Minister intends to remind the MEF directorates and the other ministries concerned of the importance of consulting the Committee.

The Committee also stressed that it has always spoken out on and acted as a catalyst for various environmental issues although this role is not explicitly set out in the JBNQA. Mr. Pronovost believes that it is totally acceptable for the Committee to play this role.

The secretary submitted to the Deputy Minister the preliminary version of a text charting the achievements of the Committee since 1983. He also indicated that a final version would be prepared and sent to the MEF.

Waste management

Mr. di Pizzo gave a succinct description of waste management in the North emphasizing that the volume of waste is increasing proportionally to the growth in population. He added that there are some problems with the current disposal method and that, over the medium term, solutions need to be found.

Among the possible solutions, incinerators burn materials much more efficiently than the open air fires used in the North. Nonetheless, the regulations in effect restrict the use of single chamber incinerators even though this technology is inexpensive and has proven to be efficient in other remote communities. The MEF would have to modify the *Regulation respecting the quality of the atmosphere* or grant a variance to the communities in the region wishing to adopt this disposal method. Mr. di Pizzo described the pilot project developed a few years ago for Kuujjuarapik which, to all intents and purposes, never got off the ground. The Committee would like to see a pilot project once again developed and asked Mr. Pronovost for his opinion on the matter.

Mr. Pronovost replied that he is not categorically against incinerators but there must be assurances that the available technology provides an acceptable level of performance. Also, air emission data should be collected. He added that he will study with interest any incinerator pilot project presented to him.

Revision of section 23 of the JBNOA

Mr. di Pizzo informed the Deputy Minister that the Committee intends to revise section 23 of the JBNOA, in particular the environmental and social impact assessment and review procedure for development projects. He submitted to the Deputy Minister a table which compares the various environmental assessment procedures in effect in Northern Canada and an explanatory text. Mr. Pronovost stated his support for the Committee's revision and mentioned that such a comparison has already been made by the MEF. The Committee may obtain these documents from Mr. Pierre Lefebvre of the Direction de l'évaluation environnementale en milieu nordique et de la coordination (Northern environmental assessment and co-ordination directorate).

Follow-up to projects and the presence of the MEF in the North

The Committee expressed concern over the apparent incompleteness of the environmental follow-up to projects implemented in the North, in particular the Raglan mining project, outfitters, and mine exploration.

As far as the Committee is aware, up until now the MEF has not visited the mine site at Kattiniq. It seems to the neighbouring communities that nothing is being done. Moreover, the communities of Northern Quebec have the impression that the MEF is almost totally absent from the region.

Mr. Pronovost maintained that the MEF is carrying out the environmental follow-up to the Raglan mining project and, as is the case for other mining projects in the province, is respecting its responsibilities and following all the prescribed procedures. Field work will begin soon, in the spring of 1996. As required by the KEQC, the proponent also has to follow up on the impacts caused by his activities.

Mr. Pronovost admitted that it is partly true that the MEF is absent from the North. He believes that the MEF's new organizational structure which is currently being developed will increase its presence with the grouping of the environment and wildlife sectors. Mr. Pronovost is also relying on the current MEF-KRG link to increase the MEF's presence in the North and make it more noticeable. He agreed that it is also necessary to adopt an approach which will increase co-operation with the people of the North.

The Committee also considers that the Northern environment could benefit from the changes in mind. Nonetheless, the members believe that to meet the MEF's objectives and the future demands of the region as relates to environmental protection and management, it is necessary to increase the resources committed to the region.

Budget

Mr. di Pizzo submitted to Mr. Pronovost a copy of the budget proposal for the fiscal year 1996-97. He insisted on the necessity of sufficient funding to enable the Committee to fulfil its functions. Mr. Pronovost mentioned that the MEF makes certain resources available to the Committee and he urged the members to use them.

In conclusion, Mr. Pronovost thanked the Committee for allowing him to come away from this meeting with a better understanding of the North. He stated that the discussions were interesting and enriching and that he was able to gain a good idea of the Committee's role. He would like these meetings to happen once a year, if possible. For their part, the members thanked Mr. Pronovost for having made himself available. They also felt that the discussions had been enriching.

7. Other


Adoption of the 1994-95 Annual Report

The *1994-95 Annual Report* was adopted after a few final minor modifications.

Next sitting

The next sitting will be held near the end of January in the South.

The sitting closed at 4:30 p.m.


Jacques Lacroix
Secretary